



**Programme d'Appui au Renforcement de l'Etat de Droit
en République Islamique de Mauritanie**

برنامج دعم تعزيز دولة القانون بالجمهورية الإسلامية الموريتانية

**Elaboration d'un plan de formation pluriannuel au
journalisme judiciaire
(Activité 2.2.2.1 du Programme d'Appui au
Renforcement de l'Etat de Droit en Mauritanie)**

Par
Abdelouahhab Errami
Ahmed Moustapha

Rapport final



**Assistance Technique au Programme d'appui au Renforcement de l'Etat de Droit en
République Islamique de Mauritanie**

Table des matières

I - Cadre référentiel et déroulé de la mission

I.1 - Cadre référentiel de la formation pluriannuelle au journalisme judiciaire en Mauritanie	5
I.2 - Déroulé de la mission (du 29 septembre au 11 octobre 2016)	5
I.3 - Les activités menées dans le cadre de la mission	6

II - Les résultats obtenus au terme de la mission

II.1 - Synthèse des carences et besoins exprimés par les personnes-ressources en matière de journalisme judiciaire en Mauritanie :	10
II.2 - Type de formation :	12
II.3 - Objectifs de la formation :	12
II.4 - Profil des journalistes bénéficiaires de la formation :	13
II.5 - Critères et mode de sélection des journalistes bénéficiant de la formation :	14
II.6 - Profil des encadrants de la formation :	15
II.7- Modules de la formation (segments de contenu):	15

Annexes

1 - Ventilation modulaire de la formation	21
2 - Plan de la formation	24
3 - Liste de stages à effectuer en Mauritanie	26
4 - Liste de stages à effectuer à l'extérieur (En Europe et au Maghreb et Afrique de l'Ouest)	27
5 - Liste de formations accélérées complémentaires proposées à l'extérieur (en Europe et au Maghreb et Afrique de l'Ouest)	28
6 - Liste de séminaires thématiques organisés dans la sous-région (Maghreb et Afrique de l'Ouest)	29
7 - Liste référentielle des ouvrages et autres outils pédagogiques	30



**Assistance Technique au Programme d'appui au Renforcement de l'Etat de Droit en
République Islamique de Mauritanie**

I - Cadre référentiel et déroulé de la mission

I.1- Cadre référentiel de la formation pluriannuelle au journalisme judiciaire en Mauritanie

Conçu en tant que partie intégrante du Programme d'Appui au Renforcement de l'Etat de Droit en Mauritanie, la consolidation des capacités journalistiques en matière d'appréhension de l'information judiciaire se révèle aujourd'hui plus que nécessaire, au vu de ses retombées positives escomptées autant sur la pratique de la justice mauritanienne que sur la prestation des médias eux-mêmes.

Certes, la justice revêt en elle-même une importance capitale pour toute société démocratique, en garantissant la saine applicabilité des lois et en veillant à l'inviolabilité des droits des individus. La presse, tous médias confondus, de par son pouvoir de façonnement de l'opinion publique, a le devoir dans les sociétés démocratiques de rendre compte du fonctionnement et de la prestation de la justice d'une manière **complète, impartiale, critique, compréhensible, positive et soucieuse de la déontologie**. Cela équivaudrait à dire, d'autre part, qu'elle doit se garder de verser, entre autres travers, dans le sensationnalisme, le parti-pris, la dénonciation, le lynchage médiatique, la violation du secret de l'instruction et du délibéré, la remise en cause systématique ou infondée des jugements émanant de la justice.

L'information judiciaire est, par ailleurs, à la fois sensible et diversifiée. Allant du simple fait divers, apparemment anodin et isolé, aux grandes affaires liées à l'Etat dont l'impact pourrait affecter tous les échelons de la société, en passant par la divulgation des textes de loi et la vérification de leur application dans les faits.

I.2 - Déroulé de la mission (du 29 septembre au 11 octobre 2016)

La mission, dont les résultats sont déclinés dans le présent document, a commencé par une réunion de cadrage et d'échange entre les responsables de l'Unité de Gestion du Projet (UGP), (Messieurs Christophe Courtin et Cheikh Ould Jiddou), le chargé du département Communication et Journalismisme à l'Ecole Nationale d'Administration, de Journalismisme et de Magistrature (ENAJM) (M. Hussein Ould Meddou) et les deux consultants (Experts local de Mauritanie et externe du Maroc). La réunion était édifiante en ce sens qu'elle a mis en exergue les grands traits de la mission.

La question fondamentale qu'il fallait clarifier, lors de cette rencontre, se rapportait au type de formation prévue dans le contrat de mission. Comme stipulé, dans les TDR, le renforcement

Assistance Technique au Programme d'appui au Renforcement de l'Etat de Droit en République Islamique de Mauritanie

des capacités professionnelles des journalistes relève de la formation continue pluriannuelle pour former un noyau de journalistes maîtrisant à la fois le champ de la justice (en général et en Mauritanie en particulier) et les outils professionnels de collecte, de traitement et de diffusion de l'information judiciaire.

Une note méthodologique (cf. document joint) précisant les étapes de l'expertise et les différents contenus s'y rattachant a été, par la suite, élaborée. Une réunion où étaient représentées l'ENAJM, la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED (CAON) et la Délégation de l'Union Européenne de (DUE) s'est tenue, suite à ce travail méthodologique, dans les locaux de l'ENAJM pour exposer les propositions avancées par les consultants.

A la lumière de l'étape susmentionnée, les consultants ont entrepris des rencontres d'entretiens et d'échange avec un large panel de personnes-ressources des plus représentatifs des cercles de la presse, de la justice, de l'enseignement du journalisme, du droit, de la magistrature, des droits humains et du métier d'avocat. Ces personnes-ressources s'exprimaient en leur nom ou en tant que représentants de leurs institutions.

Une dernière réunion a été prévue pour le 11 octobre 2016 (la dernière journée de la mission à Nouakchott) à l'occasion de laquelle les consultants ont exposé les résultats globaux de leur travail de 13 jours sur le terrain et précisé les délais de remise du document final du plan de formation (« Aide-mémoire de fin de mission », cf. document joint).

I.3 - Les activités menées dans le cadre de la mission

Cinq types d'activités prospectives ont été menés par les consultants :

1. Recherche sur internet pour savoir comment est approchée de par le monde la formation au journalisme judiciaire, notamment en Europe.
2. Recherche bibliographique pour établir un choix des références et documents de base utiles pour l'accompagnement de la formation.
3. Discussions entre les experts et spécialistes des médias en Mauritanie afin de bien cerner le champ de la formation et préciser l'architecture pédagogique en mesure de répondre, de la manière la plus efficace qui soit, aux besoins de la formation prévue.
4. Réunions officielles ou officieuses avec les partenaires du projet (la DUE, l'UGP, l'ENAJM, la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED (CAON)).



**Assistance Technique au Programme d'appui au Renforcement de l'Etat de Droit en
République Islamique de Mauritanie**

5. Consultations des personnes-ressources reconnues pour leurs compétences dans les domaines du journalisme, du droit, de la magistrature, du métier d'avocat... (Enseignants, praticiens et responsables institutionnels) pour faire l'état des lieux de la pratique du journalisme judiciaire en Mauritanie et recueillir les avis et propositions susceptibles d'améliorer cette pratique.

**Assistance Technique au Programme d'appui au Renforcement de l'Etat de Droit en
République Islamique de Mauritanie**

Les personnes-ressources consultées lors de la mission	
Nom	Qualité, fonction(s) et organisme (ou institution) d'appartenance
1. Christophe Courtin	- Chef du projet « Etat de droit en Mauritanie »
2. Cheikh Ould Jiddou	- Expert société civile (Unité de gestion du projet « Etat de droit en Mauritanie »)
3. Mohamed Ould Abdel Khader Ould Elada	- Directeur général de l'Ecole nationale d'administration, du journalisme et de la magistrature (ENAJM)
4. Mokhtar Ould Zein	- Chef du Département Diplomatie à l'ENAJEM - Point focal du projet « Etat de Droit en Mauritanie »
5. M. Hussein Ould Meddou	- Responsable du département Communication et Journalisme à l'ENAJM
6. Ahmed Salem Ould Mokhtar Ould Salem	- Président du Syndicat des Journalistes Mauritaniens (SJM)
7. Saadna Ould Cheikhna	- Chef du département Magistrature à l'ENAJM - نائب رئيس قسم القضاء بالمدرسة الوطنية للإدارة والصحافة والقضاء
8. Cheik Baba Ahmed	- Secrétaire Général du Club des Magistrats Mauritaniens - ...
9. Cheikh Ould Handi	- Ordre National des Avocats en Mauritanie (ONA)
10. Haroun Amar Idhbi	- Président du Tribunal De Nouakchott Sud - Secrétaire Général du Club des Magistrats Mauritaniens
11. Haiba Ould Cheikh Saidati	- Vice-Président du Regroupement de la Presse Mauritanienne (Editeurs) - Directeur exécutif de l'Agence de presse privée « Nouakchott-Mauritanie »
12. Khadija Elmoujteba	- Rédactrice en chef à la Télévision de Mauritanie - Présidente du Réseau des Femmes Journalistes Mauritaniennes
13. Mamoudou Sy	- Directeur de la publication « L'Eveil Hebdo » et du site en ligne « Eveilhebdo.info » - Ex-Président du Regroupement de la Presse Mauritanienne (RPM) - Ex-Président de l'Association des Editeurs de la Presse Indépendante (AEPI)
14. Mohamed Mahmoud Ould Abou El Maali	- Directeur de « Radio Nouakchott » (indépendante) en ligne - Ex-président de l'Union des Radios et Télévisions Privées en Mauritanie - Chroniqueur judiciaire
15. Mohamed Fall Ould Ahmed	- Journaliste, écrivain

**Assistance Technique au Programme d'appui au Renforcement de l'Etat de Droit en
République Islamique de Mauritanie**

	<ul style="list-style-type: none"> - Ex-rédacteur en chef de la Télévision de Mauritanie
16. Mohamed Fall Ould Lakouiri	<ul style="list-style-type: none"> - Journaliste, écrivain - Ancien membre de la HAPA - Conseiller du Président l'Assemblée Nationale - Ex-Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale
17. Hamoud Ould M'hamed	<ul style="list-style-type: none"> - Président de la HAPA
18. Mohamedna Ould Aly	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Club des Greffiers Mauritaniens
19. Mohamed Baba Ould Aït Ethvngha	<ul style="list-style-type: none"> - Unité Gestion de la Qualité chaîne Aljazeera (Qatar) - (rencontré à l'occasion d'une formation en matière de télévision qu'il assurait à l'ENAJM)

II - Les résultats obtenus au terme de la mission

II.1 - Synthèse des carences et besoins exprimés par les personnes-ressources en matière de journalisme judiciaire en Mauritanie :

Trois objectifs sous-tendaient les consultations menées par les experts auprès des personnes-ressources en rapport avec le projet de formation au journalisme judiciaire en Mauritanie (abrité par l'ENAJM) :

1. Présenter le projet aux parties censées être le plus concernées par la formation au journalisme judiciaire en Mauritanie, afin de les intégrer dans le processus de réflexion sur les meilleurs modes à prévoir pour rendre efficiente l'entreprise de renforcement des capacités des journalistes mauritaniens en matière de couverture judiciaire.
2. Recueillir des réactions diversifiées, voire différenciées, auprès des acteurs des cinq sphères suivantes (voir tableau des personnes-ressources approchées dans le tableau en haut) :
 - A. **Les responsables du Projet** « Etat de Droit en Mauritanie », notamment les responsables de l'Unité de Gestion du Projet (UGP).
 - B. **Le journalisme** :
 - A différents niveaux de la pratique journalistique et de la hiérarchie administrative et éditoriale au sein des organes et organisme de régulation ;
 - Auprès des professeurs de journalisme et des responsables des cursus de formation à l'ENAJM ;
 - Dans le cercle des organismes et associations s'activant dans les champs de l'information et du journalisme en Mauritanie (le Réseau des Femmes Journalistes Mauritaniennes, à titre d'exemple).
 - C. **La magistrature** :notamment leClub des Magistrats Mauritaniens.
 - D. **L'ordre des avocats** : en premier lieu, l'Ordre National des Avocats en Mauritanie (ONA).
 - E. **L'Assemblée Nationale** : leConseiller du Président l'Assemblée Nationale, par exemple.

Assistance Technique au Programme d'appui au Renforcement de l'Etat de Droit en République Islamique de Mauritanie

F. Les associations de la société civile en rapport avec le journalisme et les droits humains (liberté d'opinion, d'expression et de presse).

3. Vérifier, pour les dissiper, les malentendus entre notamment les sphères du journalisme et de la magistrature. Ces incompréhensions pourraient être dues à des manquements d'ordre juridique, institutionnel, ou tout simplement relationnel (communicationnel).

La première constatation qui ressort des consultations menées auprès des 19 personnes-ressources (tableau ci-dessus), exprimée à l'unanimité, est qu'il existe **un réel problème au niveau du journalisme judiciaire en Mauritanie**.

Les personnels de justice (magistrats, avocats, greffiers, présidents de tribunaux...) déplorent le fait que les journalistes mauritaniens ne connaissent pas suffisamment la justice érigée en système. Selon ces acteurs rencontrés, trois aspects de la justice demeurent assez mal connus ou complètement méconnus des journalistes: **les institutions relevant de la justice (1), leurs prérogatives (2) et leur fonctionnement (3)**.

La relation de la justice avec les médias est énoncée, par ailleurs, comme étant problématique :

D'une part, les journalistes sont vus par les acteurs de la justice comme des personnes qui tentent d'usurper l'information judiciaire pour l'utiliser sans scrupule à des fins souvent sensationnalistes ou enclines à orienter les décisions de la justice.

D'autre part, la justice est décrite par les journalistes comme se retranchant derrière le droit de réserve, du secret de l'instruction, de l'enquête et du délibéré pour exercer la détention injustifiée et immotivée de l'information. La justice est aussi vue par les journalistes comme une « grande muette » qui fait peu de cas de la mission d'information des médias et de leur devoir de surveillance de la société, lequel couvre, au même titre que les autres pouvoirs, la justice dont la probité reste indubitablement un gage de démocratie.

Les éléments ci-après (synthèse des carences et besoins en matière de couverture médiatique des faits judiciaires, type de formation, objectifs de la formation, profil des journalistes bénéficiaires de la formation, critères et mode de sélection des journalistes bénéficiant de la formation, profil des encadrants, modules de la formation) ont été l'objet des entretiens conduits avec les personnes-ressources.

Assistance Technique au Programme d'appui au Renforcement de l'Etat de Droit en République Islamique de Mauritanie

II.2 - Type de formation :

Les termes de référence à la lumière desquels est conçue la présente note méthodologique stipulent que « L'ENAJM dispense à la fois des formations initiales et **des formations continues dans le cadre desquelles s'inscrira le plan de formation des journalistes judiciaires.** » Il s'agit, plus précisément, d'élaborer « un plan de formation global et cohérent au profit des journalistes (chroniqueurs) judiciaires **dans le cadre d'une formation continue qui sera assurée régulièrement par l'ENAJM.** », toujours selon les mêmes termes de référence.

Une formation professionnalisante/certifiante :

La formation continue au journalisme judiciaire, objet de cette note, sera sanctionnée par la remise d'un certificat attestant de l'acquisition, par le journaliste qui en bénéficie, d'aptitudes professionnelles dans la couverture des affaires liées à la justice. Cette formation ne peut, par conséquent, être diplômante car il ne s'agit aucunement pour le bénéficiaire de la formation de préparer un diplôme d'établissement reconnu par l'Etat, selon la progression conventionnelle des cursus, souvent indexée sur le nombre d'année (bac, bac+2, bac+3, Bac+5...). Elle ne peut, non plus, être désignée comme étant « qualifiante » dès lors qu'elle vise l'amélioration des compétences journalistiques par rapport à un sujet précis et ne dispense pas des connaissances multidisciplinaires.

II.3 - Objectifs de la formation :

Les journalistes bénéficiaires de la formation doivent à l'issue des enseignements dispensés :

1. Comprendre le fonctionnement de la justice en général et en Mauritanie, en particulier.
2. S'approprier la terminologie judiciaire (et juridique).
3. Etre au fait des spécificités et contraintes liées à la couverture médiatique du fait judiciaire.
4. Connaître les textes de lois et procédures en vigueur, en rapport avec le journalisme judiciaire en Mauritanie et, à titre de comparaison, dans d'autres pays.
5. Assimiler les genres journalistiques utilisés dans la couverture médiatique des affaires judiciaires.

Assistance Technique au Programme d'appui au Renforcement de l'Etat de Droit en République Islamique de Mauritanie

6. Maîtriser les principes déontologiques présidant à une information précise, s'attendant à la véracité des faits, faisant preuve de probité, respectueuse des droits humains et susceptible de servir l'intérêt général.
7. Elaborer des produits journalistiques finis sur des thèmes et faits en rapport avec la justice en Mauritanie, sous forme de travaux dirigés.

II.4 - Profil des journalistes bénéficiaires de la formation :

Nombre de critères seront pris en ligne de compte dans le choix des journalistes bénéficiaires de la formation :

1. **Compétence et rendement** (à discuter avec les rédacteurs en chef ou les patrons de presse)
2. **Rapport avec l'information judiciaire** (chroniqueur judiciaire, envoyé spécial dans les grandes affaires liées à la justice, spécialiste des droits de l'homme ayant un background solide en matière de droit...)
3. **Disponibilité** (le journaliste bénéficiant de la formation doit faire preuve d'assiduité et de sérieux lors des travaux demandant un déplacement à l'extérieur des locaux où se déroule la formation)
4. **Age de l'apprenant** (ne dépassant pas 45 ans de préférence)
5. **Motivation et Intérêt pour la formation** (manifestation d'intérêt)
6. **Genre** (encourager des journalistes femmes à bénéficier de la formation)
7. **Diversité des types de médias** dans lesquels exercent les journalistes concernés par la formation (presse papier, presse digitale, radio, télévision, agence de presse...)
8. **Diversité des lignes éditoriales des médias** représentés par les bénéficiaires de la formation.
9. **Diversité des langues** dans lesquelles s'expriment les médias.

II.5 - Critères et mode de sélection des journalistes bénéficiant de la formation :

A- VI- Critères et mode de sélection des journalistes bénéficiant de la formation :

A- Critères de candidature :

- Diplôme universitaire dans le domaine de l'information (journalisme), plus une expérience de 3 ans d'exercice régulier du journalisme dans un organe de presse public ou privé (écrit, électronique, audio, audiovisuel ou agence de presse).
- Diplôme universitaire en droit, plus 5 ans d'exercice sans interruption dans un organe de presse public ou privé.
- Diplôme universitaire dans les domaines des sciences humaines, plus 8 ans d'exercice sans interruption dans un organe de presse public ou privé.
- Intérêt pour le journalisme judiciaire, justifié par trois travaux journalistiques parus dans un média mauritanien, en rapport avec l'objet de la formation.
- La maîtrise d'une seconde langue est un plus.

B- Dossier de candidature :

Le dossier de candidature se compose de deux parties :

- Papiers d'état civil à jour.
- Documents et diplômes attestant des critères prévus au paragraphe "A".

C- Annonce du concours de sélection :

- Un avis comportant les critères précités sera affiché à l'Ecole Nationale d'Administration, de Journalisme et de Magistrature et transmis sous forme de communiqué de presse aux institutions de presse pour les en informer et aussi en faire une large diffusion. Cet avis sera aussi posté sur le site électronique officiel de l'ENAJM.
- L'avis sera appuyé par une permanence au niveau du Département de la Communication et de l'Information à l'ENAJM pour traiter les demandes des intéressés et leur fournir, au besoin, plus d'informations sur la formation.

D- Sélection et mécanismes de suivi

- Une cellule composée de l'ENAJM et du Projet sera constituée pour la sélection des dossiers et peut se faire aider par une expertise dans le domaine.

Assistance Technique au Programme d'appui au Renforcement de l'Etat de Droit en République Islamique de Mauritanie

- Après la sélection, une liste provisoire d'admissibles à la formation est établie. Une liste d'attente sera prévue pour combler les désistements ultérieurs possibles des candidats.

II.6 - Profil des encadrants de la formation :

Pour être efficace, la formation doit être assurée, selon le besoin, par six profils d'encadrants :

1. Les enseignants de journalisme (permanents et vacataires) ;
2. Les enseignants de droit ;
3. Les journalistes professionnels confirmés en exercice ;
4. Des magistrats (pour des interventions ponctuelles) ;
5. Des avocats (pour des interventions ponctuelles) ;
6. Des spécialistes ou enseignants des droits de l'homme.

II.7- Modules de la formation (segments de contenu):

Le journaliste se spécialisant dans l'information juridique (et judiciaire) doit maîtriser, concurremment, les champs de compétence suivants (ou modules) :

A- Introduction au journalisme judiciaire :

Cette introduction, très importante pour le démarrage de la formation, exposera les rapports entre la presse et la justice à travers trois segments d'enseignement :

1. Fonctionnement de la justice en général et en Mauritanie en particulier (les institutions, les acteurs (justice, magistrats, avocats, prisons), , les réformes de la justice, les prérogatives des différentes instances de la justice, la justice pénale, la justice civile, les tribunaux spécialisés, les juridictions, les étapes de la procédure, La décision de justice, l'exécution de la décision de la justice, l'arbitrage, la conciliation, la médiation, la notion d'indépendance et de procès équitable, les genres de procès, les rapports du justiciable avec la justice, comment communique l'institution judiciaire...).

2. Terminologie judiciaire (et juridique) :

Beaucoup de journalistes, notamment ceux qui n'ont pas fait du droit auparavant, n'ont qu'une connaissance approximative des notions de droit et de celles en usage dans le cercle de la justice. La maîtrise du lexique s'y rattachant confèrera à la pratique journalistique couvrant les affaires de la justice davantage d'exactitude.

Assistance Technique au Programme d'appui au Renforcement de l'Etat de Droit en République Islamique de Mauritanie

3. Couverture médiatique du fait judiciaire : spécificités et contraintes :

Il s'agira d'une intervention de la part d'un journaliste professionnel, rompu à la couverture judiciaire, qui puisse dispenser une formation avec des cas de figure à l'appui. Les textes de loi qui réglementent le rapport entre la presse et l'appareil judiciaire surtout en matière de circulation de l'information doivent être exposés et discutés dans le cadre de cet enseignement. Une approche comparative avec d'autres textes de loi en vigueur dans d'autres pays (occidentaux notamment) portant sur la même thématique doit être adoptée dans cette séquence de formation.

Il est préférable que l'enseignement soit assuré simultanément par deux encadrants relevant des cercles du journalisme et de la justice.

B- Droit et droits humains :

Le journaliste stagiaire doit être initié à ce qui suit :

Dans le domaine du droit :

- Les différentes branches du droit.
- Divulgateion (ou vulgarisation) des textes de loi.
- Applicabilité et application des textes de loi.
- Les textes de loi relatifs au journalisme, à l'information, à l'expression et à l'édition (code la presse, statut du journaliste professionnel, loi sur la communication audiovisuelle, droit d'accès à l'information...)

Dans le domaine des droits humains :

- Les textes constitutifs des droits de l'homme (Première déclaration des droits humains -*Bill of Rights* américain, 1176, la Déclaration des droits de l'homme de 1948, la Convention européenne des droits de l'homme de 1950...)
- Les différentes générations des droits de l'homme :
 - Les droits civils et politiques
 - Les droits économiques et sociaux;
 - Les droits culturels, environnementaux et ceux liés au développement;
 - Les droits solidaires...

C- Principes de la rédaction de presse et genres journalistiques :

1. Principes généraux de la rédaction journalistique :

Les journalistes bénéficiaires de la formation doivent maîtriser les habiletés rédactionnelles journalistiques susceptibles de les doter, d'une part, d'un savoir en la matière et de les mettre,

Assistance Technique au Programme d'appui au Renforcement de l'Etat de Droit en République Islamique de Mauritanie

d'autre part, en contact avec les méthodes professionnelles utilisées en matière de couverture des événements.

La formation sera déclinée sous forme d'atelier participatif basé essentiellement sur la maîtrise des règles, la réécriture et la production.

2. Les genres journalistiques :

Les genres journalistiques doivent être agencés au niveau de la formation en trois temps successifs correspondant aux finalités journalistiques suivantes : l'information (fonction d'avertissement), l'investigation ou exploration (ce qu'on appelle dans le jargon journalistique les grands genres : interview, enquête, reportage et portrait) et la corrélation (l'opinion).

L'encadrant doit prendre en ligne de compte les différentes variations liées à l'usage des genres journalistiques dans les différents types de médias (presse écrite, de presse en ligne, de la radio, de la télévision et de l'agence de presse).

2.1 Dans un premier temps, il s'agira d'appréhender :

- **Les genres journalistiques : typologie et fonctions ;**
- **Les techniques journalistiques en matière de genres d'information :**
 - Conception du produit journalistique ;
 - Structuration de l'article (produit) ;
 - Le modèle de la pyramide inversée.

- **Typologie des genres d'information :**
 - La brève ;
 - Le filet ;
 - L'article d'information ;
 - Le montage ;
 - La mouture ;
 - Le compte rendu ;
 - Le résumé de rapport ;
 - L'écho.

La pratique portera prioritairement sur les trois premiers genres (brève, filet et article d'information) et le compte rendu (conception, règles, construction, habillage et mise en valeur).

2.2 Dans un deuxième temps, la formation portera sur les grands genres journalistiques :

Assistance Technique au Programme d'appui au Renforcement de l'Etat de Droit en République Islamique de Mauritanie

- L'interview journalistique ;
- Le reportage journalistique ;
- L'enquête journalistique (dont différences et similitudes avec l'enquête judiciaire et policière) ;
- Le portrait.

La pratique portera, dans ce volet, essentiellement sur l'interview, le reportage (conception, règles, construction, habillage et mise en valeur).

2.3 Dans un troisième temps, la formation se penchera sur les genres d'opinion :

- L'éditorial ;
- Le billet ;
- L'article d'analyse ;
- La chronique ;
- La critique.

D- Déontologie du journalisme judiciaire :

Parmi les thématiques essentielles à aborder dans ce volet :

- Evitement du sensationnalisme ;
- Préservation de l'indépendance de la justice ;
- La notion d'intérêt général ;
- La véracité ;
- Séparation de l'information et de l'opinion ;
- L'objectivité ;
- L'équilibre de l'information ;
- La présomption d'innocence ;
- Le respect de la vie privée (la vie privée des personnalités publiques) ;
- Le secret de l'instruction.

E- Pratique du journalisme judiciaire (atelier de production):

Le journaliste stagiaire se perfectionnant en journalisme judiciaire doit être apte, lors de ce module (E) ; à répondre aux quatre interrogations suivantes qui sous-tendent toute production journalistique édifiante :

1. Où se trouve l'information judiciaire ?
2. Comment y accéder ?



Assistance Technique au Programme d'appui au Renforcement de l'Etat de Droit en République Islamique de Mauritanie

3. Quelle serait la meilleure manière de la traiter ?
4. Quelle mise en forme lui réserver pour la rendre efficace et attrayante ?

Dans ce module, l'encadrant propose aux stagiaires la couverture des affaires pénales et civiles ainsi que le traitement de sujets divers impliquant l'enfance, la femme, des enjeux financiers, les affaires électorales, les instances de l'Etat, les collectivités locales, des particuliers, des personnalités publiques....

La pratique englobe les trois procédés d'apprentissage suivants :

1. Le décryptage, l'analyse critique, la réécriture d'un corpus de produits médiatiques déjà parus, faits par les stagiaires eux-mêmes ou des collègues externes au groupe ;
2. La présentation de bons modèles de couvertures judiciaires (en Mauritanie ou ailleurs) en soulignant la qualité de la démarche journalistique qui leur est propre.
3. La couverture de sujets cernés en groupe que les journalistes stagiaires doivent traiter selon les nouvelles normes et démarches apprises lors de la formation.

Tableau récapitulatif des modules de formation (segments de contenu)	
A- Introduction au journalisme judiciaire (module 1)	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Fonctionnement de la justice en général et en Mauritanie en particulier. 2. Terminologie judiciaire (et juridique) 3. Couverture médiatique du fait judiciaire : spécificités et contraintes. 	
B- Droit et droits humains (module 2)	
<ol style="list-style-type: none"> 1- Droit 2-Droits humains 	
C- Principes de la rédaction de presse et genres journalistiques (module 3)	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Principes généraux de la rédaction journalistique. 2. Les genres journalistiques : <ol style="list-style-type: none"> 2.1 <u>Typologie des genres journalistiques. Genres d'information :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les genres journalistiques : typologie et fonctions. ➤ Les genres d'information. 2.2 <u>Les grands genres journalistiques.</u> 2.3 <u>Les genres d'opinion.</u> 	
D- Déontologie du journalisme judiciaire (module 4)	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Déontologie journalistique. 2. Déontologie spécifique au journalisme judiciaire. 	
E- Pratique du journalisme judiciaire (atelier de production) (module 5)	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Décryptage, analyse critique, réécriture d'un corpus de produits médiatiques déjà parus, faits par les stagiaires eux-mêmes ou des collègues externes au groupe ; 2. Présentation de bons modèles de couvertures judiciaires (en Mauritanie ou ailleurs) en soulignant la qualité de la démarche journalistique qui leur est propre. 3. Couverture de sujets cernés en groupe que les journalistes stagiaires doivent traiter selon les nouvelles normes et démarches apprises lors de la formation. 	

Annexes

1 - Ventilation modulaire de la formation

Intitulé du module	Enseignements du module	Volume horaire	Nature du module	Profil de l'encadrant
MODULE 1 Introduction au journalisme judiciaire	1. Fonctionnement de la justice en général et en Mauritanie en particulier.	4	Magistral Interactif	– Un Professeur du département Magistrature à l'ENAJM. Et/ou – Un magistrat confirmé, de préférence ayant déjà publié des études sur l'état de la justice en Mauritanie.
	2. Terminologie judiciaire (et juridique)	4	Magistral Interactif	– Un Professeur du département Magistrature à l'ENAJM.
	3. Couverture médiatique du fait judiciaire : spécificités et contraintes	4	Magistral Interactif (exemples et cas à l'appui)	– Un professeur de journalisme de l'ENAJM. Et – Un journaliste professionnel connu pour sa couverture des faits judiciaires.
MODULE 2 Droit et droits humains	Droit	8	Magistral Interactif	– Un professeur de droit (de préférence de l'ENAJM).
	Droits humains	4	Magistral Interactif	– Un spécialiste des droits de l'homme (sans l'exigence d'être professeur universitaire).
MODULE 3 Principes de la rédaction de presse et genres journalistiques	1. Principes généraux de la rédaction journalistique	4	Participatif Interactif (exemples à l'appui)	– Un professeur de journalisme (avec l'option d'une intervention ponctuelle d'un journaliste confirmé).
	2. Les genres journalistiques : typologie et fonctions	2	Participatif Interactif (exemples à l'appui)	– Un professeur de journalisme.

**Assistance Technique au Programme d'appui au Renforcement de l'Etat de Droit en
République Islamique de Mauritanie**

	2.1 Les genres d'information	8	Participatif Interactif (exemples à l'appui)	– Un professeur de journalisme.
	2.2 Les grands genres journalistiques	8	Participatif Interactif (exemples à l'appui)	– Un professeur de journalisme.
	2.3 Les genres d'opinion.	6	Participatif Interactif (exemples à l'appui)	– Un professeur de journalisme.
MODULE 4 Déontologie du journalisme judiciaire	1. déontologie journalistique	8	Interactif (exemples à l'appui)	– Un professeur de déontologie journalistique (avec l'option d'une intervention d'un membre d'un organisme de déontologie journalistique).
	2. Déontologie spécifique au journalisme judiciaire	4	Interactif (exemples à l'appui)	– Un professeur de déontologie journalistique (avec l'option d'une intervention d'un journaliste professionnel connu pour sa couverture des faits judiciaires).
MODULE 5 Pratique du journalisme judiciaire (atelier de production)	1. Les genres d'information (avec plus de place au compte rendu dans le cas de l'information judiciaire « la chronique judiciaire »)	10	Participatif Interactif (production)	– Un professeur de journalisme (avec l'option d'une intervention d'un journaliste professionnel connu pour sa couverture des faits judiciaires).
	2. les grands genres journalistiques (avec plus de place au reportage, et à l'enquête journalistique)	16	Participatif Interactif (production)	– Un professeur de journalisme (avec l'option d'une intervention d'un journaliste professionnel connu pour sa couverture des faits judiciaires).
	3. les genres d'opinion (avec plus de place à l'éditorial, au billet et à	10	Participatif Interactif (production)	– Un professeur de journalisme (avec l'option d'une

Assistance Technique au Programme d'appui au Renforcement de l'Etat de Droit en
République Islamique de Mauritanie

	l'article d'analyse)			intervention d'un journaliste professionnel connu pour sa couverture des faits judiciaires).
Volume horaire global		100 h		

N.B.

Tous les exemples du module 3 (corpus de travail) (Principes de la rédaction de presse et genres journalistiques) doivent être en rapport avec le journalisme judiciaire.

Précisions terminologiques :

L'enseignement magistral : enseignement qui met les apprenants plutôt en position d'écoute et d'assimilation cognitive (la posture du disciple).

L'enseignement interactif : dans lequel les idées et données sont expressément appréciées, appuyées ou rejetées par l'apprenant dans une sorte d'interaction dans laquelle le statut d'orateur semble être à la fois le propre du formateur et du bénéficiaire de la formation.

L'enseignement participatif : se caractérise par l'apport considérable de l'apprenant loin de la linéarité de l'enseignement magistral. Les travaux dirigés et pratiques en sont les exemples.

Assistance Technique au Programme d'appui au Renforcement de l'Etat de Droit en République Islamique de Mauritanie

2 -Plan de la formation

En rapport avec la **ventilation modulaire de la formation** (annexe 1), chaque session de formation se déroulera sur cinq semaines, à raison de quatre heures par séance, sur les cinq jours ouvrables de la semaine.

Le plan de la formation prend en compte le travail des journalistes en formation qui ne peuvent être complètement libérés, pendant cinq semaines, du travail au sein de leurs rédactions. La formation se fera, par conséquent, en alternance avec les tâches dont ils s'acquittent régulièrement dans leurs établissements d'origine.

Les séances journalières de formation seront programmées du lundi au vendredi, l'après-midi, de 14h à 18h.

La session de formation est constituée de 25 séances (ou demi-journées de 4 heures chacune).

Vu la durée du présent projet de formation au journalisme judiciaire, les sessions de formation seront réparties comme montre le tableau suivant:

Sessions de formation	Période de la formation
Première session	Du 30 janvier au 03 mars 2017
Deuxième session	Du 24 avril au 26 mai 2017
Troisième session	Du 02 octobre au 03 novembre 2017
Quatrième session	Du 09 janvier au 10 février 2017

Le volume horaire alloué à chaque module de la formation est réparti comme suit :

Modules de la formation	Volume horaire
MODULE 1 Introduction au journalisme judiciaire	12 h
MODULE 2 Droit et droits humains	12 h
MODULE 3 Principes de la rédaction de presse et genres journalistiques	26 h
MODULE 4 Déontologie du journalisme judiciaire	12 h

**Assistance Technique au Programme d'appui au Renforcement de l'Etat de Droit en
République Islamique de Mauritanie**

MODULE 5	
Pratique du journalisme judiciaire (atelier de production)	38 h
Volume horaire global	100 h

Pour plus de dynamisme et de brassage des journalistes appartenant à différents types de médias, chaque session de formation accueillera à la fois des journalistes de presse écrite, de la presse en ligne, de la radio, de la télévision et de l'agence de presse.

Les formateurs doivent être conscients de cette diversité et ajuster en conséquence les contenus qu'ils dispenseront pour répondre aux besoins de ces différents profils.

L'ENAJM, en tant qu'institution chargée de la formation, doit se concerter à l'avance avec les organes et organismes en rapport avec l'objet de la formation pour leur expliquer les objectifs des sessions programmées dans le cadre de ce projet visant le perfectionnement des journalistes mauritaniens en matière de couverture judiciaire.

3 - Liste de stages à effectuer en Mauritanie

Les journalistes bénéficieront de deux types de stage lors de leur formation :

1- Un stage dont l'objectif est la connaissance du système judiciaire et son fonctionnement en Mauritanie :

Il s'agit d'un stage d'observation d'une semaine dans les institutions et instances relevant de la justice, conçu dans le cadre d'un partenariat avec le Club des Magistrats Mauritaniens. Un rapport de stage est exigé du journaliste stagiaire par les responsables de la formation. Ce rapport comptera, entre autres procédés d'évaluation, pour l'obtention du certificat délivré à l'issue de la formation. Un produit journalistique traduisant les observations du journaliste stagiaire peut être demandé par les responsables de la formation.

2- Un stage de production journalistique :

Ce stage de production journalistique est intégré dans le module 5 de la formation au journalisme judiciaire. En partenariat avec les médias mauritaniens (directeurs ou rédacteurs en chef) dont les journalistes bénéficient de la formation, les responsables de la formation à l'ENAJM conçoivent les travaux pratiques (dans le cadre des ateliers de production) comme un stage pendant lequel les apprenants sont amenés à élaborer des produits finis sous la supervision d'un formateur chargé du module, en utilisant l'infrastructure de production de leurs propres organes. Ledit partenariat va dans le sens de la diffusion par ces organes des produits finis prévus dans le cadre de la formation.

Objet du stage : les thématiques sont choisies en concertation avec le formateur. Le délai d'élaboration de la matière doit être respecté et pris en tant qu'élément d'évaluation du journaliste en formation.

Evaluation du stage: le stage est évalué à la fois par le formateur et l'un des responsables du média cités en haut.



**Assistance Technique au Programme d'appui au Renforcement de l'Etat de Droit en
République Islamique de Mauritanie**

**4 -Liste de stages à effectuer à l'extérieur(En Europe et au Maghreb et
Afrique de l'Ouest)**

Les stages à l'extérieur sont complémentaires à la formation continue programmée au sein de l'ENAJM. Ils sont tributaires des partenariats conclus entre les responsables de la formation (ENAJM) et les autres institutions et médias à l'extérieur de la Mauritanie.

Les stages seront notamment d'observation (surtout pour ce concerne le système judiciaire)et probablement de productions si le journaliste en formation passe son stage dans un média dont la langue ne lui est pas étrangère.

Les pays dans lesquels ces stages peuvent être envisagés sont :

Maghreb : Maroc, Tunisie.

Afrique de l'Ouest : Sénégal, Côte d'Ivoire.

Europe : France, Suisse, Belgique.



**Assistance Technique au Programme d'appui au Renforcement de l'Etat de Droit en
République Islamique de Mauritanie**

**5 - Liste de formations accélérées complémentaires proposées à
l'extérieur(en Europe et au Maghreb et Afrique de l'Ouest)**

Avis des consultants sur ce volet :

Il n'existe pas, ou très peu, des formations au journalisme judiciaire à l'extérieur (pas de cursus au Maghreb et en Afrique de l'Ouest notamment. Rarissime en Europe) pour appuyer la formation continue au journalisme judiciaire en Mauritanie. Par conséquent, ce point ne peut être développé du moment qu'il paraît difficile à réaliser.

6 - Liste de séminaires thématiques organisés dans la sous-région (Maghreb et Afrique de l'Ouest)

Deux séminaires portant sur le journalisme et la justice peuvent être organisés dans deux pays de la sous-région Maghreb et Afrique de l'Ouest :

1- **Un séminaire au Maroc** partenariat avec l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC) et l'Institut Supérieur de la Magistrature au Maroc. Thématique :

**« Journalisme judiciaire entre liberté d'expression
et restrictions légales et normatives »**

2- **Un séminaire au Sénégal** en partenariat avec le Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI) et l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) au Sénégal. Thématique :

« Journalisme et magistrature : quels rapports pour quels objectifs ? »

Seront invités à participer à ces séminaires les journalistes les plus performants formés dans le cadre du présent projet.

7 - Liste référentielle des ouvrages et autres outils pédagogiques

Bibliographie sélective

I- Ouvrages sur la pratique journalistique :

- هنجرج (جون)، **الصحفي المحترف**، ترجمة كمال عبد الرؤوف، الدار الدولية للنشر والتوزيع، القاهرة، الكويت، لندن.
- جواد (عبد الستار)، **فن كتابة الأخبار**، دار مجدلاوي للنشر والتوزيع، الأردن، 2001.
- محمد نصر (حسني) وعبد الرحمن (سناء)، **الفن الصحفي في عصر المعلومات**، تحرير وكتابة التحقيقات والأحاديث الصحفية، دار الكتاب الجامعي، العين (الإمارات العربية المتحدة)، 2005.
- بوتر (ديبورا)، **دليل الصحافة المستقلة**، مؤسسة نيوزلاب أو مختبر الأنباء، www.newslab.org، 2006 (متاح على الرابط).
- **على درب الحقيقة، دليل "أريج" للصحافة العربية الاستقصائية**، شبكة "إعلاميون من أجل صحافة استقصائية عربية "أريج" بشراكة مع اليونسكو، 2009.
- الرامي (عبد الوهاب)، **دليل الصحفي المهني: الاستطلاع الصحفي**، بتعاون مع منظمة اليونسكو وال نقابة الوطنية للصحافة المغربية والمعهد العالي للإعلام والاتصال، 2004.
- الرامي (عبد الوهاب)، **دليل الصحفي المهني: العنوان الصحفي**، أقصر الطرق إلى القارئ، 2006.
- Antoine (Frédéric) et autres, **Ecire au quotidien, du communiqué de presse au nouveau reportage**, éditions Vie Ouvrière, Bruxelles, 1987.
- Boucher (Jean-Dominique), **Le reportage écrit**, éditions CFPJ, Paris, 1993.
- Ferguson (Donald L.) et Patten (Jim), **Journalism today**, fourth edition, National Textbook Company, 1993.
- Florio (René), **L'écriture de presse**, Trimédia, Lille, 1984.
- Gaillard (Philippe), **Le reportage**, Précis de journalisme, édité par l'Institut International de la Presse, 1973.
- Guérin (Louis), **Manuel de secrétariat de rédaction**, CFPJ.
- **Guide des sources d'information**, Presse et formation, éditions CFPJ, Paris, 1995.
- Harkrider (Jack), **Getting started in journalism**, National Textbook Company, second edition, 1993.
- Hervouet (Loïc), **Ecire pour son lecteur, guide de l'écriture journalistique**, Ecole Supérieure de Journalisme, Lille, 1979.
- Lagardette (Jean-Luc Martin), **Les secrets de l'écriture journalistique, écrire, informer, convaincre**, édition Syros, Paris, 1994.
- **Lexique des termes de presse**, éditions CFPJ, Paris, 1991.
- Ross (Line), **L'écriture de presse, l'art d'informer**, Gaëtan Morin, Paris, 1990.
- Strentz (Herbert), **De source bien informée...l'enquête journalistique**, Nouveaux Horizons, 1978.
- Voirol (Michel), **Guide de la rédaction**, éditions du CFPJ, Paris, 1993.

Assistance Technique au Programme d'appui au Renforcement de l'Etat de Droit en République Islamique de Mauritanie

- Ferguson (Donald L.) et Patten (Jim), *Journalism today*, fourth edition, National Textbook Company, 1993.
- Florio (René), *L'écriture de presse*, Trimédia, Lille, 1984.
- Furet (Claude), *Le titre, pour donner envie de lire*, Centre de Formation et de Perfectionnement des Journalistes, n° 49, 1995.
- Guérin (Louis), *Manuel de secrétariat de rédaction*, CFPJ.
- Harkrider (Jack), *Getting started in journalism*, National Textbook Company, second edition, 1993.
- *Journalism in the New Millennium*, Sing Tao School of Journalism, University of British Columbia, 1998.
- Mouriquand (Jacques), *L'enquête*, éditions du Centre de Formation et de Perfectionnement des Journalistes, n°46.

II- Ouvrages sur les médias et la justice

(chronique judiciaire, faits-divers, rapports journalisme et médias...)

- إيهاب رفعت السعدني وعلي حسن السعدني، القضاء والإعلام، دار الريادة للنشر والتوزيع والإعلام، 2014.
- Henri Leclerc, Jean-Marc Théolleyre, *Les médias et la justice*, éditions du Centre de formation et de perfectionnement des journalistes, 1996.
- Brigitte Vital-Durand, *La pratique du fait divers, mode d'emploi pour les rubriques police, justice, infos génés*, CFPJ, 2009.
- *Les médias sous contrôle judiciaire ?*, actes du colloque Presse-Liberté, Presse Universitaire de France (PUF), 2007.
- Sylvie Humbert, Denis Salas, *La chronique judiciaire, mille ans d'histoire*. La Documentation française, 2010.
- Nathalie Pinard de Puyjoulon, Édith Rémond, *Le guide du reporter dans le monde judiciaire*, Gradignan, 1995.
- Alexandrine Civard-Racinais, *Le journaliste, l'avocat et le juge, les coulisses d'une relation ambigüe*, l'harmattan, 2003.
- M. Delmas-marty, *Justice télévisée ou médias judiciaires*, in *Mettre l'homme au cœur de la justice : hommage à André Branschweig*, Association française pou l'histoire de la justice, Litec, 1998.
- Garapon, *Bien juger, Essai sur le rituel judiciaire*, Paris, Odile Jacob, coll. « Opus », 1997.
- S. Guinchard, *Les procès hors les murs* in *Ecrits en hommage à Gérard Cornu*, Paris, PUF, 1994.
- Leclerc et J.-M. Théolleyre, *Les médias et la Justice*, Paris, CFPJ, 1996.
- Welzer, *Le Juge, le journaliste et le citoyen*, Paris, Bartillat, 1996.

III- Textes réglementaires organisant le domaine de la presse

Assistance Technique au Programme d'appui au Renforcement de l'Etat de Droit en République Islamique de Mauritanie

A- Textes référentiels :

- Ordonnance N° 91.022 DU 20 JUILLET 1991 portant constitution de la République islamique de Mauritanie.
- Loi constitutionnelle n° 2006 – 014 portant rétablissement de la constitution du 20 juillet 1991 comme constitution de l'Etat et modifiant certaines de ses dispositions.
- Loi constitutionnelle n° 2012-015 portant révision de la constitution du 20 juillet 1991.

B- Textes relatifs à la liberté de la presse :

- Ordonnance n° 91-023 du 25 juillet 1991 relative à la liberté de presse.
- Ordonnance n° 2006-017 du 12 juillet 2006 sur la liberté de la presse.
- Loi n° 2011-025 du 08 Mars 2011 modifiant certaines dispositions de l'ordonnance n°2006-017 du 12 Juillet 2006 modifiée sur la liberté de presse.
- Loi n° 2011-054 du 24 Novembre 2011 modifiant certaines dispositions de l'Ordonnance n°2006-017 du 12 Juillet 2006 modifiée sur la liberté de la presse. (dépenalisation du délit de presse).

C- Textes relatifs à l'aide à la presse :

- Loi n° 2011- 024 du 08 mars 2011, relative à l'aide publique à la presse privée mauritanienne.
- Décret n° 2011-156 du 09 juin 2011 portant composition, organisation et fonctionnement de la commission chargée de la gestion et de la répartition du fonds d'aide à la presse privée mauritanienne.

D- Textes règlementant la communication audiovisuelle :

- Loi n° 2008-026 du 06 mai 2008 abrogeant et remplaçant l'ordonnance 2006-034 du 20 Octobre 2006 Instituant la haute autorité de la presse et de l'audiovisuel.
- Loi n° 2012-018 modifiant certaines dispositions de la loi n° 2008-026 du 6 mai 2008 abrogeant et remplaçant l'ordonnance n° 2006-034 du 20 octobre 2006 instituant la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA).
- Loi n° 2010 – 045 du 26 Juillet 2010 relative à la communication audiovisuelle.

E- Texte règlementant l'octroi de la carte de presse :



**Assistance Technique au Programme d'appui au Renforcement de l'Etat de Droit en
République Islamique de Mauritanie**

- Décret 2008-027 du 19 février 2008 fixant les conditions d'octroi de la carte de presse.